

Guide sur les résolutions

UN APERÇU SUR LE PROCESSUS RELATIF AUX RÉOLUTIONS

À chaque congrès, les délégués débattent des résolutions. Si elles sont adoptées, elles modifient les politiques ou les statuts du parti, ou elles lui ordonnent de prendre les mesures qui s'imposent sur un sujet précis. Trois genres de résolutions seront considérés lors du congrès qui se tiendra à Ottawa en février.

1 Fonds de politiques

Au congrès 2006 qui se tenait dans la ville de Québec, les délégués déterminaient de rédiger un Fonds de politiques réunissant les politiques existantes en un document exhaustif qui serait mis à la disposition des membres et des non-membres que les objectifs politiques du parti intéressent. Ce Fonds de politiques a été élaboré par le comité d'examen des politiques du parti et sert de point de départ aux discussions lors de tous les congrès subséquents. Le Fonds de politiques a été approuvé et subséquemment amendé aux congrès 2009, 2011, 2013 et 2015.

Le Fonds de politiques est disponible en ligne et est distribué électroniquement aux associations de circonscription, aux affiliés, aux commissions, aux comités et aux clubs afin que les délégué(e)s au congrès 2018 à Ottawa puissent apporter des modifications au document, le cas échéant.

Le Fonds de politiques contient les principes et les politiques tels que formulés et adoptés par les membres du parti. Les amendements devraient

donc mettre l'accent sur le texte qui suit « Le NPD croit » et non sur le préambule qui se trouve au début de chaque section; le préambule ne fait qu'introduire ces politiques.

Une simple majorité suffit pour adopter les propositions visant à modifier le Fonds de politiques, que ce soit pour en changer le contenu, ou pour y ajouter ou biffer un libellé.

2 Directives et énoncés

Certaines résolutions sont présentées sous forme de directives ou d'énoncés. Par exemple, les directives peuvent exiger du parti qu'il entreprenne un projet de recherche précis ou qu'il mène toutes ses activités de façon écoénergétique.

Les énoncés sont l'occasion de prendre position sur un événement en cours comme un conflit de travail ou réagir à une crise internationale en matière des droits de la personne.

Une simple majorité suffit pour adopter ces résolutions au congrès.

3 Amendements statutaires

De temps à autre, les membres désireront modifier les statuts du parti. Les amendements peuvent comprendre certaines modifications comme changer le nom des comités permanents ou la représentation au congrès. L'appui des deux tiers de tous les délégués présents et votant au congrès est nécessaire pour modifier les statuts du parti.

PROCESSUS RELATIF AUX RÉSOLUTIONS, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Processus de préparation au congrès

D'où viennent les résolutions : la plupart d'entre elles sont soumises par des membres comme vous, intéressés par un enjeu et qui mettent de l'avant des idées en provenance de leur association de circonscription ou de leur affilié, et devant être débattues.

Au cours des mois précédant un congrès, les associations de circonscription tiennent des assemblées générales afin de choisir des délégués au congrès et de débattre des résolutions. Tout membre d'une association de circonscription peut soumettre une résolution aux fins de considération lors d'une réunion. Si la résolution est adoptée, elle est envoyée au Bureau fédéral du NPD et elle est ajoutée à la liste de résolutions devant être débattues au congrès.

L'Exécutif, le Conseil, les sections provinciales ou territoriales, les affiliés et les organisations affiliées, les Jeunes néo-démocrates du Canada et les commissions et comités permanents du parti peuvent aussi soumettre des résolutions.

Le parti reçoit habituellement plus de résolutions qu'il ne peut en débattre pendant le temps disponible au congrès. Nous avons donc établi le processus suivant visant à déterminer l'ordre des priorités dans lequel les résolutions seront débattues.

Processus pendant le congrès

Des règlements et lignes directrices relatifs aux congrès du parti à l'intention des présidents du congrès et des groupes de résolutions ont été élaborés pour faciliter le processus relatif aux résolutions. Les modalités selon lesquelles accorder un ordre de priorité aux résolutions et les amender ont été modifiées au congrès 2006.

Voici le processus relatif aux résolutions, étape par étape.

1. Les résolutions sont présentées au quartier général du congrès (Bureau fédéral) d'ici le 18 décembre 2017 en fin de journée afin d'être

prises en compte. Les résolutions ne peuvent être déposées que par courriel, à l'adresse resolutions@npd.ca

2. Un Comité des résolutions sera mis sur pied par l'exécutif. Il devra effectuer deux tâches :

- a. Assigner chaque résolution à l'un des sept (7) groupes.

Toutes les résolutions dont l'intention est de modifier les statuts, les directives et les énoncés du parti sont regroupées, ensemble dans le septième groupe appelé Bâtir sur les gains obtenus.

Les autres résolutions sont regroupées selon l'enjeu auquel elles font référence (décrit à la page suivante). Il y a six (6) types d'enjeux, chacun correspondant à un chapitre du Fonds de politiques du parti.

- b. Dresser une liste de priorités initiale pour chaque groupe.

3. Les groupes de résolution qui correspondent aux sept (7) groupes se réuniront le premier jour du congrès (vendredi) avant l'appel à l'ordre.
4. Les groupes de résolution se réuniront dans différentes salles. Des services d'interprétation simultanée seront dispensés. Chaque groupe de résolution sera doté de coprésidents et d'un secrétaire de séance.
5. Le premier point à l'ordre du jour de chaque groupe de résolution consistera à examiner la liste de priorités dressée par le comité des résolutions. La séance durera une heure et demie, dont trente minutes seront consacrées à l'examen de l'ordre des priorités.
6. Pour que la résolution soit examinée par le groupe de discussion, chaque résolution assignée à un groupe de résolution devra être appuyée et secondée par des participants du groupe.

7. Le groupe disposera d'une résolution en l'adoptant, en la battant ou en la reportant; le groupe peut modifier ou combiner les résolutions.
8. L'ordre de priorité accordé aux résolutions par chaque groupe fait fonction de rapport à la plénière et il sera traité avec le bloc de résolutions correspondant (par ex., le rapport du groupe sur « Bâtir un Canada durable » sera traité en même temps que le bloc de résolutions portant sur ce sujet).
9. La plénière examinera le rapport du groupe selon le bloc de résolutions correspondant dans l'ordre suivant :
 - a. Résolutions adoptées par le groupe
 - b. Résolutions reportées par le groupe
 - c. Résolutions battues par le groupe
 - d. Résolutions sans motionnaire ou sans comotionnaire au sein du groupe
10. Des limites de temps seront assignées à chaque rapport de groupes.
11. Les résolutions ne peuvent pas être modifiées en plénière. Les délégués qui désirent modifier une résolution en plénière doivent déposer une motion de renvoi au comité des résolutions, avec instructions. Le Comité des résolutions étudiera les instructions et fera rapport au congrès si le temps le permet sinon elles seront renvoyées au conseil fédéral.
12. Les résolutions adoptées par le groupe, mais n'ayant pas été traitées en plénière seront renvoyées au conseil fédéral.

Pour de plus amples renseignements sur la procédure relative aux résolutions, veuillez faire parvenir un courriel resolutions@npd.ca

GROUPES ET CATÉGORIES DE BLOCS DE RÉOLUTIONS

Chaque résolution soumise sera assignée à l'un des sept (7) groupes ci-dessous. Ces regroupements sont sujets à changement selon le nombre de résolutions soumises.

Innovier et prospérer au sein d'une économie basée sur l'énergie renouvelable

Les résolutions contenues dans cette section traiteront des idées visant à bâtir une économie renouvelable plus solide susceptible de sauver les emplois d'aujourd'hui et de créer les emplois de demain. Les sujets peuvent comprendre l'infrastructure, les stratégies industrielles, la politique monétaire et nos droits en tant que travailleurs et consommateurs.

Bâtir un Canada durable

Ce groupe traitera des plans du parti visant à assurer la durabilité de notre planète. Les sujets peuvent comprendre les changements climatiques, la protection de l'eau douce et des ressources naturelles, et le développement de nouvelles technologies énergétiques.

Investir dans un Canada où personne n'est laissé pour compte

Les résolutions contenues dans cette section traiteront des politiques sociales du Canada et du système judiciaire. Les sujets peuvent comprendre les soins de santé, l'éducation, les services de garde à l'enfant et la pauvreté ainsi que la prévention du crime et le système judiciaire canadien

Redéfinir la place du Canada dans le monde

Les résolutions contenues dans cette section traiteront de la politique étrangère du Canada, de l'aide et du développement, et des politiques commerciales. Les sujets peuvent comprendre la protection de la souveraineté canadienne, l'aide étrangère, le maintien de la paix, la défense, la dette du Tiers monde, le sida et le commerce équitable.

Gouverner au sein d'un Canada juste et ouvert

Ce groupe traitera de la vision que notre parti a de la démocratie canadienne et de l'éthique au sein

du gouvernement. Les sujets peuvent comprendre le fédéralisme coopératif, l'autonomie des peuples autochtones, la réforme électorale et la transparence au gouvernement.

Renforcer les droits de la personne et l'identité canadienne

Les résolutions contenues dans cette section traiteront des droits des femmes et des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, du multiculturalisme, des arts et de la culture canadiens. Les sujets peuvent comprendre l'appui aux artistes, le rôle du diffuseur national et la neutralité d'Internet.

Bâtir sur les gains obtenus

Les résolutions contenues dans cette section comprennent des articles sur les affaires du parti, sur les statuts du parti, sur des directives et des énoncés qui prennent appui sur nos réussites électorales.

RÉDIGER VOTRE RÉOLUTION

Vous voulez que votre résolution soit débattue au congrès? Il est important de prendre quelques minutes pour déterminer votre véritable objectif.

Résolutions ayant trait au Fonds de politiques

Avant de rédiger une résolution ayant trait au Fonds de politiques, familiarisez-vous avec le Fonds de politiques du parti. La politique qui vous intéresse y figure peut-être déjà; ou voulez-vous peut-être tout simplement modifier celle qui existe déjà.

Utilisons par exemple l'alinéa 3.7 (les personnes âgées et les retraités) pour illustrer les façons dont le Fonds de politiques peut être modifié.

L'alinéa 3.7 du Fonds des politiques se lit présentement comme suit :

3.7 Les néo-démocrates veulent :
h. Créer un poste d'ombudsman pour les personnes âgées.

Option 1 : biffer la politique existante

Si vous désirez biffer l'alinéa 3.7.h, vous pourriez faire comme suit :

Il est donc résolu de biffer l'alinéa 3.7.h. du Fonds de politiques.

Option 2 : modifier une politique existante

Pour modifier 3.7.h., vous pourriez faire comme suit :

Il est résolu de modifier l'alinéa 3.7.h. du Fonds de politiques comme suit :

h. Créer un poste d'ombudsman pour les personnes âgées et les retraités.

Option 3 : Créer une nouvelle politique

Pour créer une nouvelle politique, vous pourriez faire comme suit :

Il est résolu d'ajouter la clause suivante à l'alinéa 3.7 du Fonds de politiques :

3.7 Les néo-démocrates veulent :

i. Renverser la décision du gouvernement de hausser l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans

N'oubliez pas que puisque le temps est limité lors du congrès, une résolution concise qui ne reprend pas une politique existante est plus susceptible d'être choisie par les délégués aux fins de débats et de discussion.

Directives et énoncés

Certaines résolutions n'expriment pas nécessairement une politique, mais orientent plutôt le parti pour qu'il pose un geste précis; effectuer des recherches sur un enjeu, par exemple :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique effectue des recherches sur l'élargissement du logement coopératif; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseil fédéral dépose un rapport sur cette recherche auprès du prochain congrès.

Les énoncés permettent au parti de prendre position sur un événement en cours comme un conflit de travail ou des initiatives récentes dans le domaine des affaires internationales. Par exemple :

IL EST RÉSOLU QUE le parti appuie la campagne du CTC visant à protéger les pensions.

Une simple majorité suffit pour adopter ces deux résolutions.

Modifications aux statuts

L'objectif de certaines résolutions est de modifier les statuts du parti; par exemple, la motion suivante a pour but de changer le nom d'un comité permanent :

IL EST RÉSOLU de modifier l'Article IX, alinéa 4(1) des statuts en biffant « Comité de participation des femmes » et en le remplaçant par « Comité des femmes »; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette modification soit apportée dans tout le document chaque fois que « Comité de participation des femmes » y figure.

Si vous proposez de modifier les statuts du parti, faites référence à un article précis et inscrivez le libellé précis de la modification ou de l'ajout que vous désirez apporter, ainsi que le texte que vous désirez biffer.

Les résolutions visant à biffer les statuts du parti sont revues par le comité sur les statuts avant d'être soumises au Congrès aux fins de débat. L'appui des deux tiers de tous les délégués présents et votant au congrès est nécessaire pour modifier les statuts du parti.

Comment rédiger une résolution

1. Le parti possède-t-il déjà une résolution sur cet enjeu? Les politiques actuelles du parti sont contenues dans un Fonds de politiques qui peut être modifié lors d'un congrès.

2. Voulez-vous :

- // modifier ou biffer une politique existante
- // ajouter une nouvelle politique
- // ordonner au parti d'agir (lancer une campagne, effectuer des recherches sur un enjeu, élaborer une politique)
- // orienter le parti pour qu'il agisse sur un événement en cours ou sur un enjeu
- // modifier les statuts du parti

Clarifier vos objectifs vous aidera à composer votre résolution en utilisant le libellé qui convient. Gardez toujours à l'esprit les principes fondamentaux du parti, à savoir démocratie, égalité et durabilité.

3. Rédigez votre résolution

Il y a certaines choses à garder à l'esprit au moment de rédiger votre résolution :

- // Vous ne rédigez pas une loi; la résolution devrait faire ressortir la politique dans un libellé clair et concis.
- // Si vous rédigez une résolution ayant trait au Fonds de politiques, respectez-en le format. Identifiez l'alinéa que vous désirez modifier ou biffer, ou auquel vous désirez faire un ajout et assurez-vous de le déclarer clairement dans la résolution.
- // Les Attendu que et les préambules ne doivent pas dépasser 50 mots compte tenu des coûts de traduction et d'impression élevés. Les « Attendu que » permettent d'établir la raison pour laquelle une politique devrait être adoptée. Ils ne constituent pas la politique même. Seule la partie « Il est résolu que » sera examinée lors du congrès et peut devenir une politique du parti.
- // N'abordez qu'un seul sujet. Assurez-vous que la résolution soit brève et concise. Les résolutions ne doivent pas dépasser 100 mots afin d'être prises en compte.

- // Au moment de rédiger des résolutions ayant trait au Fonds de politiques, évitez que votre résolution soit trop précise et qu'elle devienne désuète. Les instructions ou les énoncés peuvent être plus précis et peuvent faire référence à un nouvel enjeu ou à un événement d'intérêt public.
- // Votre résolution est-elle nécessaire? Par exemple, si le NPD est déjà doté d'une politique appuyant la construction de logements abordables, il n'est peut-être pas nécessaire de soumettre une résolution demandant au parti d'appuyer un projet de logements abordables dans votre région.

SOUMETTRE UNE RÉSOLUTION

Toutes les résolutions devant être considérées au congrès doivent :

1. Avoir été adoptées lors d'une assemblée générale de l'association de circonscription/affilié/section jeunesse à charte ou autrement adoptées par les sections/les affiliés/les comités/les commissions.
2. Avoir été déposées au quartier général du parti d'ici le 18 décembre 2017.

Les résolutions ne peuvent être soumises que par courriel **resolutions@npd.ca**

Toute l'information ci-dessous doit accompagner chaque résolution, même si votre courriel contient plus d'une résolution. Les organismes soumettant plus d'une résolution doivent leur donner un ordre de priorité. Pour chaque résolution, indiquez :

Titre (court et précis)

Numéro de priorité (si vous soumettez plus d'une résolution)

Circonscription/Affilié/Organisme déléguant

Date de l'assemblée générale lors de laquelle la résolution a été adoptée

Nom d'un dirigeant (inclure les coordonnées : adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la principale personne-ressource)

Veillez indiquer lequel des scénarios ci-dessous s'applique à votre résolution :

1. La résolution soumise est un amendement statutaire, une directive ou un énoncé.
2. La résolution soumise ajoute une nouvelle politique au Fonds de politique existant.
3. La résolution soumise modifie le Fonds de politiques existant. (Dans ce cas, indiquez le chapitre et le numéro de l'alinéa modifié et la façon dont il est amendé.)
4. La résolution soumise biffe une partie du contenu du Fonds de politiques existant. (Si vous désirez biffer une partie du contenu du Fonds de politiques, indiquez le chapitre et le numéro de l'alinéa ainsi que le texte précis que vous désirez biffer.)